

*Date de dépôt : 16 novembre 2015*

## **Rapport**

**de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2016**

*Rapport de majorité de M. Bernhard Riedweg (page 1)*

*Rapport de minorité de M. Alberto Velasco (page 32)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Bernhard Riedweg**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève (SIG) a siégé le 30 octobre 2015 pour débattre du projet de loi 11755 approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2016 sous l'attentive présidence de M. Olivier Cerutti.

MM. Michel Balestra, président, et Christian Brunier, directeur général, accompagnés par M<sup>me</sup> Céline Gauderlot, directrice des finances, et M. Jean-François Jordan, responsable controlling et planification/SIG, ont été auditionnés et ont répondu à toutes les questions des commissaires. Le procès-verbal a été tenu par M. Jérôme Bouchet.

M. Balestra remercie le Président de séance et affirme que ces réunions servent à présenter le budget 2016 et permettent de renouer les liens avec le canton, la Ville de Genève, les communes et la population. Il dit que le but est d'être toute l'année en phase avec leurs objectifs.

M. Brunier tient à présenter M<sup>me</sup> Gauderlot qui est pour la première fois présente dans une commission du parlement. La direction des SIG se complète et le dernier venu arrivera dans le courant de la semaine du 2 au 6 novembre 2015 ; il s'agit de M. Stéphane Marais qui sera le directeur du réseau. La direction des SIG est au complet et, sur les huit directeurs/directrices, quatre ont pris leur fonction depuis que M. Brunier a été nommé directeur général. Il décrit son équipe comme pluraliste car les directeurs/directrices ont des parcours différents ; deux femmes ont été nommées au sein de la direction ; cette pluralité permet d'avoir des débats plus intéressants car il y a davantage d'esprit critique. Le budget 2016 permet d'échanger sur les chiffres, mais c'est également l'occasion de parler de stratégie. M. Brunier affirme que l'univers énergétique est de plus en plus bouleversé étant donné que les prix sont complètement instables. Cela est dû au marché du charbon, du gaz de schiste et aux importantes subventions allemandes en matière d'énergies renouvelables. La stratégie des SIG est orientée vers la qualité et il est nécessaire d'avoir des produits de bonne qualité et fiables qui respectent l'environnement afin de promouvoir l'économie du canton. Une coupure d'électricité pourrait être catastrophique pour beaucoup d'entreprises et c'est la raison pour laquelle on accorde beaucoup d'importance à la fiabilité des installations. En ce moment, les prix sont cassés à cause du dumping ; cela ne sera pas durable et les prix vont finir par remonter. Les SIG ne vendent jamais à perte ce qui veut dire qu'ils ne font pas de dumping ; les entreprises locales veulent de la stabilité.

M. Brunier explique que les SIG misent sur la quantité, c'est-à-dire que le but est de faire diminuer la consommation des entreprises afin d'allier économie et écologie. Un autre argument des SIG est la proximité ; c'est l'entreprise genevoise pour les Genevois. Le but est d'avoir le plus de clients genevois et c'est sur ce territoire que les SIG doivent être les plus performants même s'ils ont d'autres clients. Il est important d'avoir une influence sur la Confédération, car se sont de plus en plus de lois nationales qui influencent le quotidien de la société.

Les SIG sont au service de leurs propriétaires et c'est pour cette raison qu'ils vont organiser régulièrement des rencontres avec eux. Il souligne l'importance du lien entre les SIG et la politique.

Le directeur général poursuit avec le commentaire sur le budget ; ce budget est établi avec plus de rigueur et les SIG veulent jouer sur deux tableaux, soit la motivation du personnel et la performance. Le personnel a plus d'autonomie et de responsabilité, mais en échange ils attendent un meilleur travail. Les SIG vont lancer un nouveau projet de « levier de performances » qui ira plus loin que le projet du Conseil d'Etat, car ils

veulent limiter les charges d'exploitation de 5% d'ici 3 ans et de 8% d'ici 5 ans. Ce sont des projets qui ne sont pas linéaires, contrairement à ceux du Conseil d'Etat étant donné que certains secteurs peuvent faire davantage d'efforts alors que d'autres ne le peuvent pas. Il n'y a pas de diminution du personnel malgré les objectifs d'optimisation car les SIG peuvent utiliser des méthodes telles que le non-remplacement des employés qui partent à la retraite. Certains secteurs ont besoin de moins de personnel alors que d'autres en engagent davantage. L'objectif de la baisse des charges d'exploitation est de rendre les produits et services plus attractifs au niveau des prix, ce qui permettra d'augmenter le chiffre d'affaires et engendra le désendettement. Il souligne l'importance des prix car la société est active dans un secteur où il y a beaucoup de concurrence. Les SIG doivent faire la transition avec leur ancienne tradition monopolistique.

M. Brunier indique que c'est le premier budget qui prévoit un prélèvement de 30 millions pour les propriétaires en plus des 40 millions de redevance. Il apprécierait que les SIG se mettent d'accord avec le Grand Conseil sur des montants de prélèvements plutôt que sur des pourcentages car dès qu'une écriture comptable change le résultat cela crée des conflits ; il est préférable de prélever une somme en fonction du modèle d'affaires qui est d'environ 60 millions ; les 30 millions de l'année 2016 représentent donc la moitié de ce modèle. Les économies réalisées seront à la disposition des liquidités des SIG et permettront de se désendetter ou d'investir dans d'autres secteurs. Les bénéfices de l'optimisation de la société reviennent à l'Etat mais cela ne va pas motiver le personnel à mieux travailler.

Les 200 millions investis dans le réseau et les ouvrages servent à conserver la qualité du réseau afin qu'il soit le plus fiable possible. Il y aura plusieurs nouveaux investissements ces 5 prochaines années ; l'usine de Cheneviers IV et les projets de la thermique représentent 40 millions par année. L'objectif de ces investissements est de garder l'argent à Genève car l'achat de mazout se fait à l'extérieur du canton. On parle beaucoup des énergies renouvelables au niveau de l'électricité et peu au niveau de la thermique ; ces investissements permettront d'être « renouvelables ».

M. Brunier affirme que les SIG sont une entreprise saine. Malgré la dépréciation de leurs actifs – notamment due à la perte de valeur des barrages – les banques et les investisseurs ne s'affolent pas. Les SIG ont demandé un emprunt obligataire de 150 millions et, en un quart d'heure, les banques ont dû fermer les souscriptions car elles en avaient déjà pour 250 millions. Les financiers savent que les actifs ont une certaine valeur. La direction générale est plus inquiète au niveau des fuites au sein du conseil d'administration et des pressions politiques.

Un député (S) relève que M. Brunier a parlé de diminution des charges de 5% sur 3 ans et de 8% sur 5 ans et il demande si cela est une directive du Conseil d'Etat.

M. Brunier répond que le Conseil d'Etat n'a pas encore donné de directives ; il a entendu parler de ces dernières et qu'elles porteraient sur la masse salariale et le nombre de postes ETP.

Le même député demande comment les SIG ont fixé ces 5%.

M. Balestra répond que c'est le Conseil d'administration qui a pris cette décision avant la proposition du Conseil d'Etat ; la proposition concerne 5% de la masse salariale de l'entreprise consolidée ; étant donné que les SIG comptent 250 millions de masse salariale, cela représente 12,5 millions ; les SIG sont sur des « leviers de performances » de 30 millions, car ils veulent se moderniser en termes de gestion. Le directeur général soutient ce projet car il permet d'améliorer la productivité des SIG. La philosophie de ce projet est « plus de liberté, mais plus de productivité » ; il affirme que cela permet une meilleure qualité du travail pour les collaborateurs/trices ; un gain de productivité fait diminuer les charges et augmente les performances.

Le député (S) affirme que ce n'est pas nouveau qu'une partie du bénéfice aille dans la caisse (les disponibilités) des SIG, car cela permet de faire des investissements.

M. Brunier prétend que le raisonnement des SIG est d'optimiser l'entreprise et que, jusqu'ici, il y avait peu de pression. Il ajoute que la culture monopolistique des SIG a des effets pervers et que, grâce à l'automatisation, la société peut devenir meilleure pour les clients et le personnel. L'optimisation du fonctionnement doit avoir des conséquences sur les coûts, sinon il n'y a pas d'amélioration. Il pense qu'il peut allier la motivation et le « levier de performances ». En effet, le marché est de plus en plus compétitif et le comparateur à Berne analyse les coûts des différentes entreprises suisses. Le but de ces mesures est de s'améliorer avant de subir les pressions et c'est la raison pour laquelle les SIG ont pris des mesures avant de recevoir les directives du Conseil d'Etat. En étant dans une situation de monopole, les SIG ont le devoir d'optimiser sa gestion pour la population et le personnel.

Un député (UDC) relève que les SIG versent 98,5 millions de redevance aux collectivités publiques ; il se demande s'il ne serait pas mieux de payer des impôts plutôt qu'une redevance.

M. Balestra estime que les SIG fonctionnent sur la base de la constitution ; c'est au Grand Conseil de décider ce qu'il préfère car les SIG ne font qu'exécuter la loi. Il ajoute qu'il aimerait lister toutes les tâches

d'intérêt public qui ne sont pas dans la constitution afin que l'Etat ait un plus grand contrôle sur une entreprise qui lui appartient à 55%.

A la question de savoir comment s'est décidé le prélèvement de 30 millions par l'Etat, M. Balestra répond que le conseil d'administration des SIG aurait préféré un prélèvement de 10 millions afin d'utiliser les autres 20 millions pour rembourser la dette. Il explique que le Conseil d'Etat, par égalité de traitement avec l'aéroport, n'a pas voulu entrer en matière. Le conseil d'administration des SIG a accepté le projet de loi. Toutefois, il tient à remarquer que l'aéroport est dans une situation de monopole totale alors que les SIG sont en concurrence. Ces deux entités ne sont pas comparables. Il indique qu'ils ont trouvé un bon compromis pour continuer leur mission correctement et que l'Etat à une bonne rétribution pour sa participation de 55%.

Le taux de l'emprunt obligataire des 300 millions est de 1,25% p.a. sur 10 ans, frais compris.

A une question d'une députée (S), M. Balestra répond que, au niveau macroéconomique, les coûts du personnel représentent 25% du chiffre d'affaires. En améliorant les processus, les SIG pourraient atteindre des « leviers de performances » qui ne seront pas proportionnel à la diminution du personnel. L'objectif n'est pas de diminuer le personnel pour le diminuer, mais bien de réfléchir à l'amélioration des processus et à l'établissement d'une meilleure ambiance de travail. A ce stade, il n'y a pas lieu de mettre des pressions sur le personnel car l'entreprise optimise les processus. En guise d'exemple, il fallait 150 personnes pour faire fonctionner un barrage alors qu'aujourd'hui tout est automatisé. Certains emplois sont supprimés dans certains secteurs mais cela en crée dans d'autres. Le personnel n'est engagé que s'il y a un besoin, ceci pour atteindre un meilleur ratio.

L'objectif des SIG est d'avoir un réseau très fiable ; ils ne vont donc pas réduire le personnel dans certains domaines afin de préserver cette qualité. En revanche, au sein d'autres secteurs, les SIG peuvent être meilleurs avec moins de personnel, le but de l'entreprise étant de pouvoir affronter la concurrence pour garder ses clients.

M<sup>me</sup> Gauderlot présente la synthèse des chiffres clés 2016-2020 ; le résultat net de gestion 2016 est en baisse de 16 millions par rapport à celui de 2015. Cette baisse est due au poste « autres charges » qui a augmenté de 26 millions. C'est l'effet combiné de quatre éléments, soit : une hausse des taxes NER de 6 millions, l'introduction d'une taxe sur les micropolluants en 2016 de 5 millions, une hausse des amortissements de 5 millions et une hausse des charges financières nettes de 12 millions. Le chiffre du plan

d'affaires est stable entre 2016 et 2019, puisqu'il est de 60 millions et qu'il va augmenter de 20 millions en 2020 pour atteindre 86 millions. Cette augmentation est due au « levier de performances » à hauteur de 9 millions d'une part et à la hausse de la vente du thermique de 6,5 millions d'autre part. Au niveau du cash flow de gestion de 2016, il y a une dégradation de 80 millions avec quatre effets principaux : l'impact du résultat financier de moins 12 millions, les 30 millions de dividendes, des investissements de 8 millions et l'absence de remboursement de la créance du CERN de 33 millions en 2015-2016.

Les produits calculés hors taxe CO<sub>2</sub> et NER baissent de 12 millions entre 2015 et 2016 ; il y a une baisse de 23 millions des ventes d'électricité et une perte de 21 millions suite à la fin du financement du programme éco21. Le poste « autres » est impacté par le gaz qui enregistre une augmentation de 15 millions. La comparaison des budgets pour le gaz se fait sur 10 ans et l'augmentation est due au fait que le climat a été favorable en 2014 et 2015. Les taxes NER ont augmenté de 6 millions et les taxes CO<sub>2</sub> de 14 millions.

Les charges d'exploitation et les « leviers de performances » s'élèvent au début de 2015 à 380 millions. Il y a deux phases dans ce « levier de performances » : la première permet de stabiliser les charges d'exploitation sur la période et la deuxième concerne les pistes qui restent à être identifiées.

La directrice des finances mentionne qu'au niveau du budget 2016 les leviers cumulés pris en compte s'élèvent à 8 millions, soit : 2 millions sur les honoraires, 2 millions sur les fournitures et les consommables, 1 million sur le non-renouvellement des départs à la retraite et 500 000 F sur la communication. Sans ces « leviers de performances », la hausse des charges en 2016 serait de 6 millions, due à plusieurs facteurs : l'effet de renchérissement à hauteur de 2 millions, des travaux non récurrents de production d'électricité de 1 million, le renforcement des contrôles de gaz pour 1 million et les nouvelles tâches d'intérêt public pour 1 million.

En ce qui concerne les investissements, ils sont en augmentation de 8 millions entre 2015 et 2016. Les investissements hors projets spéciaux restent stables alors que les projets spéciaux varient. L'usine des Cheneviers IV représente 50% de cet investissement, la géothermie 25% et Génilac-ASR 25%.

L'endettement de départ est de 500 millions et la capacité d'autofinancement permet de couvrir les investissements. Les dividendes s'élèvent à 120 millions et la recapitalisation de la CAP à 412 millions. En fin de plan, la dette atteindra presque 1 milliard avec les impacts des sociétés consolidées.

Un député (UDC) demande quel est le montant du budget pour sensibiliser les consommateurs afin de permettre la baisse de la consommation. Ce sont 14 millions qui y seront consacrés pour l'ensemble du programme éco21 ce qui comprend les économies en matière d'électricité et de CO<sub>2</sub>. Ces économies sont vérifiées par l'université qui prend en compte les différentes conjonctures. Il a été démontré que les économies faites grâce au programme éco21 représentent la consommation d'une commune telle que celle de Carouge ou Vernier dont l'ensemble des économies se montent à 13 millions par année. Il est prévu de doubler ces économies d'ici 2020.

M. Brunier informe que le Ruban NER 2016 (non énergie renouvelable) est la couverture de la consommation moyenne à Genève. Ce montant ne couvre pas les pointes qui peuvent être élevées car les SIG ne peuvent pas tout commander d'avance. Il est préférable qu'il y ait des baisses plutôt que des hausses, car si les SIG ont besoin d'acheter de l'énergie au dernier moment le prix sera plus élevé. Le prix actuel, en baisse de 24%, est le prix du marché. Ceci est dû aux subventions massives faites par l'Allemagne pour les énergies renouvelables et le prix bas des énergies polluantes non taxées telles que le charbon. Ce qui devrait rééquilibrer le marché serait une vraie taxe CO<sub>2</sub>.

M. Balestra, président du conseil d'administration, tient à préciser que selon la constitution et la volonté des SIG, les énergies livrées ne sont presque que des énergies renouvelables ; d'ici 2017, elles le seront à 100%. A l'heure actuelle, il ne reste plus qu'une usine à gaz au Luxembourg qui fournit les SIG. Les énergies qu'achètent les SIG ne bénéficient pas des mêmes rabais que le charbon en provenance d'Allemagne.

Dans un autre registre, un député (UDC) demande l'avis des auditionnés concernant le fait que l'Etat ne donne pas sa garantie pour la caisse de pension CAP.

Les commissaires apprennent que les SIG ne peuvent rien faire puisque c'est une décision de l'Etat. Il aurait été plus facile de pouvoir bénéficier de la garantie de l'Etat pour les pensions. M. Balestra souligne que l'Etat a autorisé les SIG à s'approvisionner sur le marché des obligations à hauteur de 500 millions pour qu'ils ne soient pas en crise de liquidités. Il précise qu'il n'y a pas de problèmes avec le marché des capitaux car ce dernier considère les SIG comme solides et intéressantes. Il dit qu'il n'y a pas de danger pour les SIG, mais qu'il aurait préféré avoir la garantie concernant le versement des pensions. Selon M. Brunier, le conseil d'administration a soumis cette affaire au nouveau gouvernement pour rattraper la chose mais cela a été refusé car la demande a été adressée hors délai.

M<sup>me</sup> Gauderlot informe les commissaires que la créance du CERN de 32,6 millions est due à un prêt des SIG pour les installations de canalisations. Les SIG ont accepté de financer une partie de cet investissement spécifique. Le CERN s'était engagé à rembourser ces investissements sur une période déterminée. En 2006, le CERN a demandé une baisse du taux d'intérêt afin qu'il soit ajusté au marché. Une nouvelle demande dans le même sens a été adressée en 2014, mais les parties ne se sont pas entendues et, de ce fait, le CERN a remboursé sa créance par anticipation ce qui a entraîné une pénalité de 2,5 millions.

Un député (Ve) fait référence au communiqué des SIG du 22 septembre 2015 concernant Vital Vert et demande si Vital Vert se fait au détriment de Vital Bleu.

M. Brunier répond que le but de Vital Vert est que les énergies locales renouvelables soient attractives. Il ajoute que les énergies de Vital Vert sont conformes au label le plus exigeant d'Europe et qu'il est bien perçu au sein de la population ; beaucoup de consommateurs de Vital Bleu sont passés à Vital Vert bien que cette opération coûte en moyenne 10 F par mois pour un ménage de 4 personnes.

M. Balestra ajoute qu'au niveau marketing et stratégique, fidéliser une clientèle autour d'un fluide de qualité, dont on peut identifier la provenance, est un avantage. Le développement local de l'énergie donne un sentiment au client d'appartenir à ce projet de transition énergétique, ce qui motive les personnes à payer ces 10 F supplémentaires. Plus il y aura de consommateurs de Vital Vert, plus la transition énergétique sera équilibrée et plus ils seront concernés par le principe du développement durable.

Le programme éco21 arrivant à son terme, le même député voudrait connaître la suite en ce qui concerne les économies d'énergies.

M. Brunier répond que les SIG font un pari politique sur le fait qu'il y aura un financement extérieur. A l'heure actuelle, pratiquement aucun canton ne mène un plan d'économie d'énergie à part Genève et Lausanne ; aucun autre programme d'économie ne fonctionne car les cantons n'ont pas de plan d'économie à cause de son financement. Le programme éco21 est financé grâce au bénéfice et l'objectif est de diminuer le montant des factures tout en faisant baisser la consommation. Si ce marché se libéralise de plus en plus, cela va être difficile pour les SIG de continuer, car chaque année ils investissent 15 millions dans ce projet. Les SIG ont proposé de modifier la loi fédérale sur l'énergie afin que les développements soient payés par les clients comme au Canada, en Scandinavie et aux Etats-Unis. Il y a lieu de trouver des financements pour ces projets d'économie d'énergie et forcer les cantons



à les mettre en place. Même si les SIG n'ont pas de financement, ils ne s'arrêteront pas.

Lorsque le programme éco21 arrivera à son terme, le directeur général souhaite que les SIG gèrent un éventuel projet futuriste. Tous les programmes qui fonctionnent sont gérés par des groupes électriques. Beaucoup de programmes ciblent uniquement les gros consommateurs et cela ne fonctionne pas à satisfaction. Les programmes qui ont du succès sont ceux qui ciblent tous les consommateurs. Les représentants des SIG sont allés chez les petits consommateurs afin de remplacer des ampoules ou les appareils ménagers afin d'impliquer tout le monde pour créer une dynamique régionale.

A une question du député (Ve), les SIG affirment qu'ils ont une lecture critique de la consommation des clients afin de cibler au mieux les interventions. Les SIG le font pour des entreprises afin de cibler les grands consommateurs car les modifications apportées impliquent une grosse différence de consommation. Au niveau des industriels, cela se passe très bien car cette action permet d'allier les économies avec l'écologie.

En ce qui concerne l'incendie des panneaux solaires survenu l'été dernier sur le toit de Palexpo, M. Brunier informe les commissaires que les pertes économiques sont très marginales (quelques milliers de francs) étant donné qu'une assurance couvre ce risque. Les SIG essaient de trouver le composant qui est responsable de ce sinistre afin d'éviter que ce genre d'événement se reproduise. Le rapport de l'Office fédéral a mis les SIG sur des pistes, mais il n'a pas encore été possible d'identifier un composant responsable. Il y a lieu de comparer les installations suisses aux installations allemandes et françaises afin de comprendre ce qui va mieux dans ces pays. En Allemagne, il y a un million de centrales solaires et ce pays n'a connu que 150 départs d'incendie. Deux autres départs de feu ont eu lieu à Genève mettant en cause des usines solaires ; il faut donc s'inspirer du modèle allemand afin de minimiser les risques.

M. Balestra ajoute que le conseil d'administration a demandé à la direction générale de faire de l'incendie à Palexpo un cas d'école afin d'augmenter le niveau de sécurité en matière solaire. Il faut se donner le temps de trouver le modèle adéquat qui garantisse la sécurité nécessaire à la population et aux entreprises. Si l'on n'arrivait pas à sécuriser ce système, il sera considéré comme dangereux et devra être interdit. Afin d'améliorer la sécurité, M. Brunier informe que des boutons vont être installés, mais la difficulté est qu'ils ne garantissent pas que le courant puisse être complètement coupé. Il faut une intervention humaine afin d'être sûr que l'alimentation en énergie soit coupée.

Le député (Ve) s'enquiert du niveau d'endettement des SIG à l'échéance 2020 ; l'endettement de la caisse de retraite en représente la moitié ; les SIG ont contracté un emprunt à hauteur de 350 millions. Il faut aussi tenir compte des paiements des dividendes ainsi que du cash flow négatif pour justifier cet endettement. Un des objectifs est de retrouver un cash flow positif.

Un député (S) affirme que l'excédent du résultat net des SIG doit servir à payer les 30 millions aux collectivités publiques et à rembourser la dette. Il est inutile de verser 30 millions à l'Etat sans rembourser la dette car cela pourrait entraîner une demande de financement supplémentaire pour que les SIG puissent faire des investissements dans l'intérêt des consommateurs. C'est le Grand Conseil qui vote un projet de loi pour prélever 30 millions des SIG.

M. Brunier ajoute que les SIG ne perdent pas de clients à cause de leur manque de compétitivité.

Suite à diverses questions, il est mentionné que Swisspower, qui a son siège à Zurich, engage du personnel sur le marché local ; il en conclut une centralisation des activités. Il y a des clients qui changent de fournisseur chaque année afin d'avoir les prix les plus bas.

Les SIG sont convaincus par la thermique et il faut y investir car c'est un bon « levier de performances » pour le CO<sup>2</sup> et la croissance.

Au niveau macroéconomique, les ventes d'électricité s'élèvent à hauteur de 250 millions. Les SIG ne doivent pas vendre à perte et ils n'achètent pas d'électricité plus chère à l'externe pour la revendre meilleur marché dans le canton.

M. Balestra, président du conseil d'administration, aurait préféré procéder à un amortissement de 20 millions plutôt que de verser 30 millions à l'Etat.

Un député (S) demande le coût de production par kilowatt à Genève.

La moyenne européenne en 2014 a été de 38 euros alors qu'à Verbois il faut compter 50 F. On en conclut que le marché européen est sinistré. Les autres barrages en Suisse sont à environ 80 F. Il y a 30% de taxes pour les droits d'eau et les dividendes ; les Etats doivent procéder à des modifications s'ils veulent être cohérents avec leur volonté de transition énergétique.

L'énergie hydraulique est une énergie dite comptable estime un député (S) et il faudrait l'expliquer à la population ; malgré la dépréciation comptable des barrages, ceux-ci gardent une valeur intrinsèque.

M. Brunier estime que, si le marché se libéralise totalement, 60% des barrages seraient en faillite et il y aurait un gros désordre sur le marché. Il pense que c'est un mauvais passage et que dans 5 à 8 ans les prix vont

augmenter et les barrages tireront leur épingle du jeu. Si l'on veut ouvrir le marché, il faudra mettre en place des mesures afin de protéger ces barrages pour éviter qu'ils soient vendus à des sociétés d'investissement domiciliées à l'étranger.

Etant donné que le canton de Genève est très peu industrialisé, les effets conjoncturels sont très faibles et, de ce fait, les SIG ne repercutent pratiquement pas les prix en baisse sur les factures.

Un député (MCG) demande si le fait que l'on maintienne les prix tels qu'ils sont actuellement ne déséquilibre pas le compteur, car il craint que l'on se retrouve dans deux ans avec une hausse conséquente du prix de l'électricité. Les SIG ont prévu de rééquilibrer les prix et, sans événements extraordinaires, ils pourront maintenir les promesses qu'ils ont déjà faites sous réserves de nouvelles taxes introduites par la Confédération.

Un cash flow négatif jusqu'en 2020 inquiète le député (MCG) ; il lui est répondu que les SIG font ce pari pour l'instant, étant donné qu'ils ont un gros volume d'investissements qu'ils peuvent diminuer le cas échéant. Il n'y a donc pas de crainte à avoir. Une grande partie des investissements est faite dans la thermique dont les perspectives techniques sont favorables. Les SIG ne vont pas abandonner ce secteur qu'ils pensent prometteur. Si l'on fait la différence entre les investissements d'entretien (95 millions) et les investissements globaux (185 millions dont 50 millions d'électricité), il semble y avoir une marge de manœuvre ; les SIG ne veulent pas perdre l'avantage qu'ils ont dans la thermique à cause de l'importance de la dette.

Le même député est inquiet en ce qui concerne les investissements dans la fibre optique en 2016 alors que les SIG avaient pris la décision que ces investissements prendraient fin. Les dirigeants des SIG confirment qu'effectivement c'est la fin de la fibre optique au niveau de l'entreprise ; les SIG développent maintenant le vertical étant donné qu'ils ont amené la fibre optique au bas des immeubles et attendent maintenant de nouveaux clients qui la fassent monter dans leurs appartements et villas. Dans ce domaine, les SIG ont corrigé les « business plans » qui ont été très prudents et conservateurs. L'objectif actuel est de couvrir les coûts et que pour l'instant, ils « sauvent les meubles » le réseau n'étant pas encore « vendable ». Les SIG ont quelques visions d'avenir qui les laissent augurer qu'ils couvriront leurs coûts dans la durée ; ce sont des réseaux qui, dans le futur, peuvent être performants durant des décennies. En ce qui concerne les investissements 2016 dans la fibre optique c'est la fin de l'horizontal et le début du vertical.

En ce qui concerne le taux technique de la caisse de retraite, les SIG versent 2,5% et remboursent 75 millions par année. Même si les placements

privés sont moins chers, ils sont aussi moins nombreux. Le résultat de la caisse de retraite intéresse directement l'entreprise. La direction cherche un moyen élégant et amical d'arriver à la fin de ce remboursement. C'est très positif du point de vue social mais c'est onéreux.

La taxe de 5 millions sur les micropolluants est payée à la Confédération à partir de 2016 pour financer les ouvrages, pour l'amélioration de la filtration et la qualité des eaux ; cette taxe sera répercutée sur les clients.

Les SIG n'ont pas encore pris position formellement en ce qui concerne la décision de la Cour des comptes de prolonger jusqu'en 2022 l'exploitation de l'usine d'incinération des Cheneviers ; la direction des SIG ne peut pas encore s'engager sur un projet à cet horizon. Une construction est prévue mais ce projet reste encore ouvert.

A la question de l'introduction de la taxe au sac poubelle par le canton de Genève, les SIG la renvoient au Grand Conseil car c'est de sa compétence.

Dans le cadre des études que font les organes de la Confédération sur les risques liés à l'exploitation du gaz de schiste, le Conseil d'Etat a pris la décision de ne pas l'exploiter sur son territoire. Pour exploiter les sous-sols, il faut des concessions qui sont accordées par le Conseil d'Etat. La loi que le Grand Conseil s'apprête à voter ne concerne que la géothermie et non l'exploitation du gaz de schiste, ni l'exploitation pétrolière.

Un député (UDC) souhaite une confirmation en ce qui concerne la réduction des charges de 5% à 8% permettant d'économiser 30 millions. Le directeur général lui répond que les SIG économiseront 30 millions sur la période du plan d'affaires qui est de 5 ans.

A une question d'un député (MCG) qui demande si les investissements dans EDH, qui devaient rapporter 15% d'énergie, sont réalisés et si les objectifs de 50% d'économie d'énergie pour le canton d'ici 2020 sont toujours d'actualité et réalisables ; le directeur général répond que la première étape EDH était des droits à l'énergie et non de l'énergie qui entre dans le portefeuille des SIG. Le marché est actuellement tellement favorable que les SIG n'utilisent pas ces droits. La deuxième étape EDH prévoit l'obligation pour les SIG d'investir 200 millions pour acquérir les quantités. Les SIG n'ont pas la capacité financière de passer à cette deuxième étape. Les SIG se poseront la question chaque année pour savoir s'ils concrétisent ou non cette deuxième étape. Si la situation du marché actuelle perdure, les SIG ne pourront pas donner une suite favorable. Les SIG ne passeront donc pas de 25% à 50% d'économie d'énergie pour le canton ; une nouvelle stratégie sera mise en place en janvier 2016.

M. Balestra indique qu'actuellement une usine à gaz n'est pas rentable et que beaucoup d'usines de ce type en Europe ferment. La nouvelle stratégie concernera la diminution de la consommation et une montée en gamme du fluide afin de se protéger face aux concurrents qui vendent du fluide de mauvaise qualité. Il rappelle qu'à l'époque on était dans un paradigme où il y avait un manque de pétrole et d'électricité qui étaient chers, alors qu'aujourd'hui on est dans un paradigme de pétrole et d'électricité bon marché. Les SIG ne font plus de planifications à long terme mais remettent sans cesse en cause leur stratégie pour qu'elle s'adapte au mieux aux évolutions du marché.

Le même député (MCG) demande si les SIG veulent rester à 25% d'économie alors qu'ils avaient une volonté politique d'aller plus loin ; il admet que le marché est favorable actuellement mais il craint que le client va se retrouver avec des factures élevées en cas de hausse du prix du pétrole et de l'électricité. Il relève que le but des économies à 50% était de pouvoir faire face à ce genre de situation.

M. Balestra estime que c'est une question de stratégie qui est prise en fonction de la situation conjoncturelle du moment. Les SIG ne veulent pas engager des investissements en vue du prix actuel de l'électricité. Dans ce même registre, M. Brunier ajoute que les investissements dans la géothermie se font sur la Ville de Genève ; les SIG ont investi 20 millions en recherches afin de bien connaître les sous-sols du canton de Genève. Il précise que la société ne veut pas aller trop vite afin de ne pas faire trembler le sol du canton et devoir tout arrêter comme ce fut le cas récemment en Suisse alémanique. Il ne faut pas se tromper dans le forage car un mauvais forage coûte cher. C'est pour ces raisons que les premiers forages devraient intervenir vers 2020-2022. Quelques essais ont déjà été faits à mi-profondeur avec des maraîchers pour montrer que la géothermie est en mesure de fonctionner.

Le même député rappelle qu'il y avait une conférence internationale sur l'énergie qui a été organisée en 2015 et il lui est répondu que les SIG n'y ont pas participé.

Le Président soumet au vote l'entrée en matière du **PL 11755** :

Pour :	14 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG, 1 PDC)
Contre :	–
Abstention :	–

Le Président passe au vote du **PL 11755 en 2<sup>e</sup> débat** :

Titre et préambule : pas d'opposition – ADOPTÉ

Article 1 : pas d'opposition – ADOPTÉ

Article 2 : pas d'opposition – ADOPTÉ

### Prises de position des groupes

Un député (PLR) s'interroge quant aux dividendes des propriétaires des SIG qui ressortent d'une loi qui n'a pas été votée.

Un député (S) relève que la ponction de 30 millions faite aux SIG par le Conseil d'Etat pose un problème à son parti. L'objectif des SIG n'est pas de verser des fonds au Conseil d'Etat mais de fournir aux Genevois la meilleure énergie possible et cela au meilleur prix. Les socialistes soutiennent les SIG en ce qui concerne le budget 2016 mais ne soutiennent pas cette ponction et, de ce fait, il souhaite réserver son vote.

Le Président rappelle qu'à ce stade les membres de la commission votent sur les prévisions de dépenses et que ces 30 millions feront l'objet d'un projet de loi du Conseil d'Etat.

Suite à une question du Président de séance, le député (EAG), président de la CAP (fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises) revient sur la garantie non accordée aux SIG et affirme que les instances de la fondation se sont battues pour obtenir cette garantie de l'Etat. La CAP a des résultats satisfaisants avec un taux de couverture qui correspond aux objectifs.

Un député (MCG) confirme que son parti accepte le budget sous réserve du prélèvement des 30 millions par le Conseil d'Etat. Il indique que le cash flow négatif jusqu'en 2020 est une problématique. Il ajoute que les investissements faits dans les éoliennes et la fibre optique ont été provisionnés dans les comptes et qu'il y a lieu de rester attentif.

Un député (PLR) revient sur les « leviers de performances » et dit qu'il s'agit d'un outil que les SIG tentent de mettre en place afin de réaliser des économies importantes entre 5% et 8% ; 8% en 4 ans lui paraissent très intéressant.

Un député (S) votera contre le PL 11755 afin de pouvoir présenter un rapport de minorité.

Le Président passe au vote final.

**Vote final sur le PL 11755**

Pour :	12 (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG, 1 PDC)
Contre :	2 (2 S)
Abstention :	–

**Catégorie de débat II 40 minutes.**

***Annexes :***

*Budget 2016 & Plan d'affaires 2016-2020 SIG*

*Budget 2016 Services Industriels de Genève*

## **Projet de loi (11755)**

### **approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2016**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Budget d'exploitation**

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- |                           |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| a) total des produits :   | 1 058,0 millions de francs |
| b) total des charges :    | 1 001,3 millions de francs |
| c) résultat de gestion :  | 56,7 millions de francs    |
| d) cash flow de gestion : | -26,5 millions de francs   |

#### **Art. 2 Budget d'investissement**

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 192,8 millions de francs (184,0 millions de francs d'investissements opérationnels nets et 8,8 millions de francs d'investissements financiers), est approuvé.



# Budget 2016 & Plan d'Affaires 2016-2020 SIG

Commission de l'énergie du Grand Conseil

30 octobre 2015



1

## Plan d'Affaires 2016(BU)-2020 Synthèse des chiffres-clés



(MCHF)	Réel 2014	Estimé 2015	Budget 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020
<b>Produits</b>	1'022	1'050	1'058	1'065	1'092	1'078	1'091
<b>Charges</b>	-958	-977	-1'001	-1'007	-1'033	-1'013	-1'005
Achats d'énergies	-379	-357	-357	-348	-355	-334	-338
Charges d'exploitation	-376	-380	-378	-377	-373	-369	-363
<i>dont impact leviers de performance (cumulé)</i>		3	8	9	15	21	30
Autres charges	-203	-240	-266	-282	-306	-309	-304
<i>dont redevances pour l'utili. du domaine public</i>	-32	-41	-41	-41	-41	-41	-42
<b>Résultat de gestion</b>	64	73	57	58	58	65	86
<b>Dividendes</b>			-30	-30	-30	-30	-30
Investissements hors projets spéciaux	-199	-180	-183	-173	-188	-190	-189
Projets Cheneviers IV, Géothermie, ASR	-1	-5	-10	-27	-29	-64	-69
Remboursement créance CERN		33					
<b>Cash flow de gestion</b>	-2	55	-26	-21	-37	-72	-57
<b>Endettement net *</b>	524	523	567	653	763	879	967
<b>Effectifs</b>	1'610	1'618	1'615	1'612	1'607	1'599	1'586

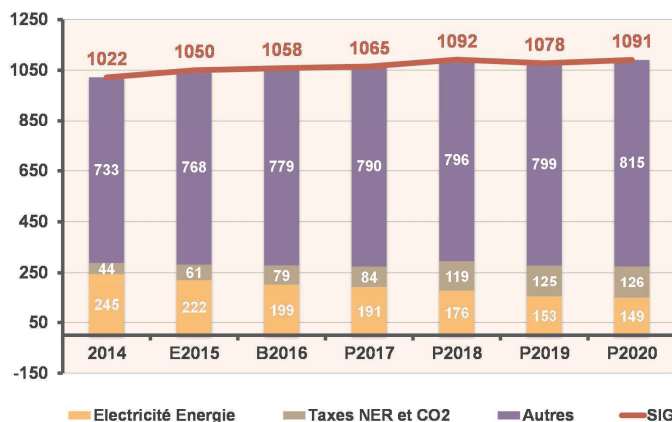
\* hors impacts IFRS

2

## Plan d'Affaires 2016(BU)-2020 Produits



MCHF

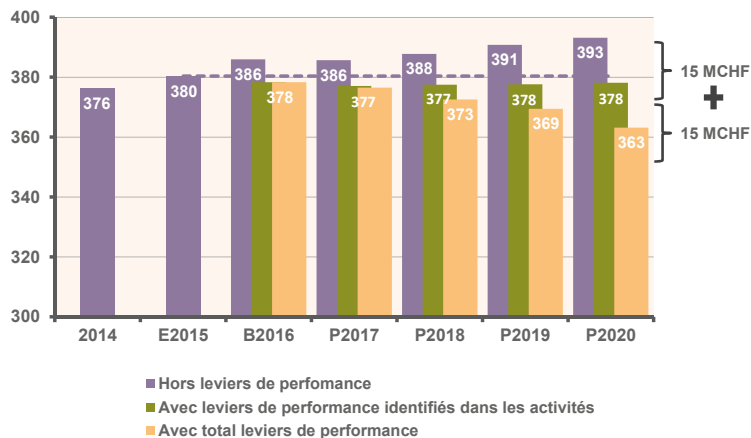


3

## Plan d'Affaires 2016(BU)-2020 Charges d'exploitation et leviers de performance



MCHF



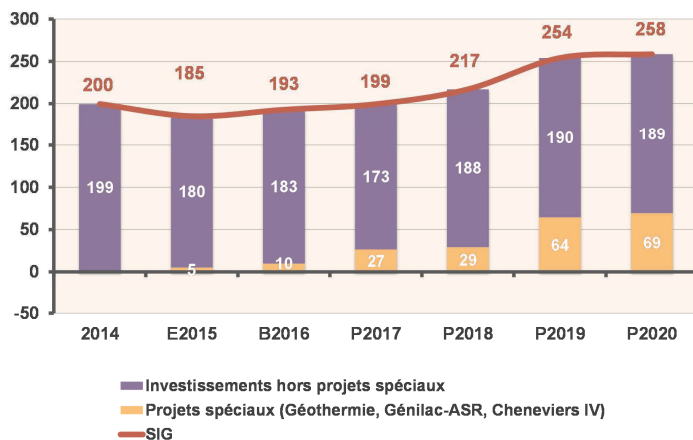
4

## Plan d'Affaires 2016(BU)-2020

### Investissements



MCHF



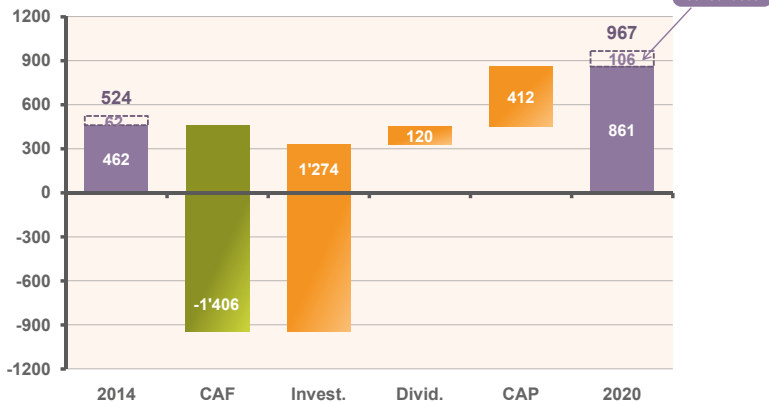
5

## Plan d'Affaires 2016(BU)-2020

### Evolution de l'endettement (hors impacts IFRS)



MCHF



6

---

# Budget 2016

Services Industriels de Genève

---

Version approuvée au Conseil d'administration  
du 3 septembre 2015



## Table des matières

### Introduction

Observations de M. Christian Brunier, Directeur général .....	1
Evolution de l'environnement politico-législatif et économique .....	3

### Budgets d'exploitation et d'investissement de SIG

Résultats prévisionnels SIG.....	6
Budget d'investissement .....	10

## Observations de M. Christian Brunier, Directeur général

### *Optimiser l'entreprise pour lui assurer un avenir maîtrisé et durable.*

*« Un entrepreneur doit voir des opportunités là où d'autres verraient des obstacles. »  
Richard Branson*

Le monde de l'énergie vit une période de forts bouleversements. Marchés chaotiques, énergies polluantes bradées, libéralisations, régimes législatifs et réglementaires incertains et dumping sur les prix sont partie intégrante de notre quotidien. Nous devons gérer SIG avec agilité pour nous adapter aux changements continus des marchés et des attentes clients tout en agissant sur le long terme.

Si ces défis inquiètent la branche énergétique, nous y voyons de grandes opportunités d'évolution pour SIG, bénéfiques pour l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

SIG, dont la moitié du chiffre d'affaires est exposée au marché, doit concilier ses missions de service public avec une compétitivité responsable sur les marchés libres.

### **Consommer moins, consommer mieux**

La concurrence s'accroît dans le secteur énergétique. Pour rester compétitive, notre entreprise mise sur la qualité des prestations et des produits. SIG fournit par exemple une électricité à 94% renouvelable, avec un taux de coupures parmi les plus bas du monde.

Pour contenir le montant de la facture énergétique de ses clients et demeurer concurrentielle, SIG mise avant tout sur une baisse de la consommation plutôt que sur une baisse des prix. Grâce à son programme éco21, l'entreprise possède l'un des rares programmes d'économie d'énergie efficace en Europe. Elle met ainsi en pratique l'idée que le kilowattheure qui coûte le moins cher et qui pollue le moins est bien celui que nous ne consommons pas.

SIG démontre qu'il est possible de consommer mieux et moins l'énergie en conservant un excellent niveau de confort. Nous souhaitons aujourd'hui faire de même, en interne, en optimisant les ressources de l'entreprise.

### **Leviers de performance en optimisant nos processus**

SIG lance un projet de recherche de leviers de performance. Après avoir maîtrisé ses coûts, l'objectif de l'entreprise est désormais d'optimiser les processus pour diminuer ses charges de 5% d'ici fin 2018, et 8% d'ici fin 2020, soit une économie de 30 MCHF/an, ce qui n'est pas négligeable.

Cette action lancée en 2015 suscite l'adhésion au sein de l'entreprise et ses premiers effets se feront sentir en 2016 avec une diminution prévue des charges de 7.6 MCHF.

### **200 MCHF investis en faveur du bien-être de la population genevoise**

Deux priorités dictent notre politique d'investissements conséquente, s'élevant à 193 MCHF en 2016 :  
1) maintenir des réseaux et ouvrages techniques de grande qualité pour assurer un approvisionnement sûr, des prestations fiables et la sécurité de la population genevoise ;

2) contribuer activement à la transition énergétique, conformément aux politiques fédérales et cantonales, en investissant en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

SIG investira notamment, en 2016, 41 MCHF pour développer un réseau thermique écologique. Lorsque nous évoquons la transition énergétique, nous abordons souvent le domaine de l'électricité. Pourtant, si SIG fournit déjà 94% d'électricité renouvelable, elle ne délivre qu'environ 15% de chaleur renouvelable, ce qui correspond seulement à 1 ou 2% de la demande d'énergie thermique du canton.

Développer la thermique renouvelable, particulièrement à partir de l'eau du lac, est le moyen le plus sûr d'atteindre les objectifs cantonaux en matière de diminution du CO<sub>2</sub>. Ce type d'investissement est également une belle occasion de dynamiser l'économie locale.

### **Evolution de la dette**

La dette évolue à SIG. A fin 2016, les emprunts nets se situeront à 570 MCHF, 850 MCHF si l'on tient compte du solde dû à la caisse de pension pour sa recapitalisation. Notre entreprise paie lourdement les reprises d'actifs de l'Etat (valorisation des déchets ; gestion des déchets verts; traitement des eaux usées) à des prix au-dessus du marché. Le refus d'accorder la garantie de l'Etat pour notre caisse de retraite a obligé, de surcroît, SIG à recapitaliser grandement la CAP (488 MCHF). De plus, le haut niveau d'investissements nécessaire pour garantir des prestations de qualité à des tarifs raisonnables et pour réussir la transition énergétique augmente d'autant la pression sur notre capacité d'autofinancement.

Ainsi, SIG a émis avec succès en 2015 un emprunt obligataire, démontrant la bonne santé de l'entreprise et son attractivité financière. SIG s'efforce en outre de contenir sa dette au-dessous d'un milliard de CHF, soit l'équivalent d'un an de budget de fonctionnement.

Finalement, les nouvelles règles d'investissement, plus strictes, nous permettent de privilégier la création de valeur, tout en respectant nos devoirs inhérents au service public. Cette rigueur devrait éviter la prise de risques inconsidérés.

### **Prélèvement de nos propriétaires**

Les propriétaires de SIG (l'Etat de Genève, la Ville de Genève et les communes genevoises) veulent percevoir, en plus des 40 MCHF par an environ de redevances, 30 MCHF par an sur le résultat net de l'entreprise. Ce prélèvement supplémentaire représentera une part d'environ 50% sur le résultat de gestion SIG non consolidé, prévu dans le plan d'affaires. Ce « dividende » prélevé, à SIG, par les propriétaires de SIG est un principe fréquemment appliqué dans le privé ou le public. Le Conseil d'administration et la Direction générale de SIG se sont fixés comme priorité : la maîtrise de la dette. Dans ce contexte, la fixation de ce dividende devra bien tenir compte de la capacité économique de SIG à réaliser ses missions et atteindre ses objectifs.

### **Entreprise saine**

Avec un résultat net de 57 MCHF (avant prélèvement des propriétaires), SIG est une entreprise qui se porte bien. En 18 mois, le nouveau Conseil d'administration et la nouvelle Direction générale, ont ramené le calme après quelques investissements discutables dans l'éolien, ont réorganisé l'entreprise sans vague, ont instauré une gestion plus rigoureuse des investissements dans des secteurs en développement et ont redonné un cap motivant à cette régie publique. L'heure est désormais à la concrétisation de la transition énergétique et à l'optimisation des processus, tout en renforçant le bonheur au travail des collaboratrices et collaborateurs car chacune et chacun obtient de l'entreprise davantage d'autonomie et de confiance. En échange, l'entreprise exige davantage d'efficacité. Une évolution culturelle est en route !

Le développement durable constitue le socle des valeurs de SIG. Notre budget reflète cette volonté de gérer et de développer nos activités en intégrant des stratégies économiques, sociales et environnementales performantes et responsables.

## Evolution de l'environnement politico-législatif

### Fédéral

Le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 (SE-2050) du Conseil fédéral a été adressé aux Chambres fédérales en automne 2013. Le Conseil national l'a adopté fin 2014 en y apportant quelques modifications. Le Conseil des Etats devrait en délibérer lors de la session parlementaire d'automne 2015. Les probables divergences entre les deux conseils devraient être traitées en 2016 pour une possible entrée en vigueur des diverses modifications de lois et d'ordonnances en 2017. Les éventuelles exigences légales nouvelles concernant, notamment l'efficacité énergétique, le régime de la rétribution à prix coûtant (RPC) et le soutien à la grande hydraulique, restent indéterminées à ce stade.

En 2015, le Conseil fédéral a lancé en consultation le deuxième paquet de mesures de la SE-2050, lequel prévoit le passage d'un système d'encouragement (programmes Bâtiments, RPC) à un système d'incitation (taxe CO2 sur les combustibles « mazout et gaz naturel » et éventuellement sur les carburants, taxe sur l'électricité).

Suite à l'acceptation de l'initiative populaire fédérale « *Contre l'immigration de masse* » du 9 février 2014, l'aboutissement des négociations entre la Suisse et l'Union européenne (UE) visant un accord dans le domaine de l'électricité est suspendu de même que la clarification des thématiques en lien avec un tel accord (séparation juridique des GRDs, fiscalité et aides d'Etat, questions institutionnelles). L'option d'un accord sur l'électricité limité dans le temps permettant une éventuelle participation au « *Market Coupling* » a été refusée par l'UE.

Le Conseil fédéral a mis en consultation en automne 2014 un projet d'arrêté fédéral soumis à référendum prévoyant l'ouverture complète du marché de l'électricité pour 2018. Selon l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), des modifications législatives seraient nécessaires pour obtenir une majorité favorable des milieux intéressés. La suite que le Conseil fédéral souhaite donner au projet n'a pas été communiquée à ce stade (juillet 2015). En parallèle, l'OFEN travaille sur un projet de révision de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité qui devrait être présenté au Parlement en 2017 (le choix des thématiques à réviser n'est pas encore connu).

Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le supplément fédéral pour promouvoir les énergies renouvelables à 1.3 ct/kWh à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (1.1 ct/kWh en 2015, plafond à 1.5 ct/kWh). A certaines conditions, les entreprises à consommation d'électricité intensive peuvent en être remboursées. L'OFEN prévoit également pour 2016 une diminution importante des taux de rétribution (RPC) pour les installations photovoltaïques.

La rémunération exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques (WACC) a été fixée par la Confédération à 4.70% pour 2016 (stable à 4.70% depuis 2014).

Les tarifs Swissgrid pour l'utilisation du réseau de transport et les prestations de services généraux pour 2016 ont évolués individuellement, mais représenteront globalement un coût relativement stable par rapport à 2015.

La Commission fédérale de l'électricité (EiCom) a commencé en 2015, et continuera en 2016, à tester auprès des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) son nouveau concept de qualification comparée désigné comme « *Sunshine Regulation* ». La régulation « *cost-plus* » actuelle sera renforcée par des indicateurs de performance et leur publication, dont la date n'est pas encore fixée, permettra au public intéressé des comparaisons exerçant ainsi une pression régulatoire accrue sur les GRD.

Du fait d'une évolution du cadre réglementaire européen et suisse, les entreprises basées en Suisse, et ayant des activités de négoce dans le marché de gros de l'énergie en lien avec des pays membres de l'UE, devront communiquer dès fin 2015 leurs données de transactions tant au régulateur européen qu'à l'EiCom.

Un projet de loi fédérale pour le marché du gaz, en ouverture partielle depuis octobre 2012 sur la base d'une convention d'accès entre la branche gazière et les consommateurs industriels, devrait être présenté au Parlement pendant la prochaine législature (2015 - 2019). Des travaux à ce sujet ont été lancés par l'OFEN en 2015 en collaboration avec la branche gazière. Par ailleurs, le seuil d'éligibilité des consommateurs finaux pouvant accéder au marché selon la convention d'accès a été élevé en 2015 et la branche gazière travaille sur des adaptations au modèle de marché du gaz en Suisse pour 2017.

Du fait d'une diminution insuffisante des émissions de CO2, la taxe sur le CO2 prélevée sur les combustibles passera de 60 à 84 francs par tonne de CO2 en 2016. La prochaine augmentation pourrait avoir lieu en 2018 (à 96 ou 120 francs par tonne de CO2 en fonction de l'évolution des émissions de CO2).

La révision de la loi fédérale sur la protection des eaux (financement de l'élimination des micropolluants) a été adoptée par le Parlement en 2014 avec une mise en application prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (taxe perçue auprès des STEP, 9 francs par habitant et par an).

Le Conseil fédéral devrait lancer en consultation d'ici fin 2015 un projet de révision de la loi fédérale sur les télécommunications.

### Cantonal

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a adopté en 2015 le MoPEC 2014 (Modèle de prescriptions énergétiques des cantons). Les cantons pourront le mettre en application dès 2015.

Le rapport de la Commission Energie et SI du Grand Conseil concernant le projet de Conception générale de l'énergie a été adressé avec des recommandations complémentaires au Grand Conseil le 1<sup>er</sup> septembre 2014, lequel ne l'a pas encore traité. Un plan directeur des énergies de réseau devrait être élaboré d'ici fin 2016.

Par ailleurs, différents projets de loi ou propositions de motions concernant SIG ont été déposés auprès du Grand Conseil dont notamment:

- i) Le Conseil d'Etat a déposé devant le Grand Conseil le 14 février 2014 un projet de loi sur l'organisation des institutions de droit public.
- ii) Une proposition de motion « *pour la mise en conformité des SIG face aux défis des marchés de l'électricité* » a été déposée au Grand Conseil le 14 mai 2014 et invite à réaliser une expertise concernant la création d'une société d'investissement



pour assurer l'approvisionnement énergétique, distincte de SIG afin de protéger ses infrastructures « *fruits de lourds investissements* ».

- iii) Un projet de loi modifiant la Loi sur l'organisation des Services industriels (LSIG) intitulé « *Attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes* » a été déposé au Grand Conseil le 10 juin 2014.
- iv) Un projet de loi modifiant la Loi générale sur les zones de développement intitulé « *Pour des logements meilleur marché* » et prévoyant la suppression de la finance de branchement a été déposé au Grand Conseil le 12 novembre 2014.

Un projet de révision de la loi cantonale sur les mines, et concernant la géothermie, devrait être mis en consultation fin 2015.

La signature d'une convention d'objectifs en matière de prestations d'intérêt public est envisagée entre SIG et le Conseil d'Etat.

## Évolution de l'environnement économique

Source : [https://www.ge.ch/gpe/tel/syntheses/synthese\\_juin\\_2015.pdf](https://www.ge.ch/gpe/tel/syntheses/synthese_juin_2015.pdf)

### A Genève

Au premier trimestre 2015, le PIB se replie de 0,3% en termes réels par rapport au trimestre précédent dans le canton. Contrairement à la Suisse, le PIB genevois avait déjà ralenti au quatrième trimestre 2014 (+ 0,2%).

La situation est insatisfaisante dans l'industrie, la construction et le commerce de détail. Les résultats des enquêtes conjoncturelles indiquent que ces trois branches avaient entamé un repli dans la seconde partie de l'année 2014, soit avant la fin du cours plancher, le 15 janvier. De son côté, l'hôtellerie affiche un net fléchissement des nuitées au cours des quatre premiers mois de l'année, après une année 2014 record ; les visiteurs européens se font particulièrement rares.

Malgré la force du franc, les exportations de marchandises du canton à destination de l'étranger continuent de progresser à un rythme soutenu de janvier à mai. Dans le même temps, à l'échelon national, elles sont en nette diminution. Les exportations genevoises sont toutefois grandement tirées à la hausse par la bijouterie, dont l'impact en termes d'emplois pour l'économie du canton est réduit.

Le secteur financier genevois ne semble pas trop souffrir de la force du franc. L'appréciation globale des financiers de la place est en nette amélioration en trois mois. De même, la situation des affaires continue d'être jugée bonne dans les autres branches des services (transports, communication, informatique, activités juridiques et comptables, nettoyage, autres services aux entreprises, santé et action sociale, services personnels et activités récréatives).

Au premier trimestre, la croissance de l'emploi ralentit par rapport à fin 2014. De son côté, le chômage est stable. En mai, le taux se situe au même niveau qu'en janvier (5,5%).

En matière de prix, la tendance à la baisse se poursuit. En mai, la variation annuelle moyenne de l'indice genevois des prix à la consommation est de -0,3%.

### Perspectives pour le canton de Genève

A Genève, le ralentissement conjoncturel ayant été plus précoce qu'à l'échelon national, le taux de croissance du PIB pour 2015 s'en ressentira (+ 0,5%). Pour 2016, les perspectives sont identiques à celles de la Suisse : + 1,3%.

L'économie du canton, plus dépendante de la zone dollar (Etats-Unis et Asie) que de la zone euro, est actuellement pénalisée par la mollesse conjoncturelle observée depuis le début d'année aux Etats-Unis et en Asie. Mais ce mouvement devrait s'inverser durant la seconde partie de l'année.

Le chômage étant en décalage par rapport à la conjoncture, il devrait progresser durant les prochains mois, plus encore en 2016. En moyenne annuelle, le taux devrait ainsi passer à 5,6% en 2015, puis à 6,0% en 2016.

Sous l'effet notamment de la baisse des prix à l'importation, le niveau des prix baissera en 2015 (- 1,0%). Le renchérissement devrait être stable en 2016 (0,0%).

### Prix de l'électricité

Les prix de l'électricité du marché de gros en Suisse et en Europe ont continué de baisser en 2014 et 2015. Ces prix dépendent d'une part des prix du charbon qui servent de référence au prix de revient marginal de l'électricité en Allemagne et d'autre part du prix des certificats CO2. Depuis le début de l'année 2014, le prix du ruban annuel 2016 en Suisse a chuté de 24% : il est passé de 52 CHF/MWh début 2014 à 39,4 CHF/MWh à fin juin 2015.

Cette diminution s'explique, pour plus de 50%, par la baisse du taux de change €/CHF, par les prix du charbon qui ont perdu 19% de leur valeur depuis le début de l'année 2014 (38% depuis le début de 2013) et par la poursuite des investissements subventionnés dans les NER.

A court et moyen terme, nous ne voyons pas les prix du marché de gros repartir à la hausse : Les capacités de production NER subventionnées en Allemagne continuent de progresser et atteint à fin 2014 87'000 MW (38'000 MW pour le photovoltaïque - 40'000 MW pour l'éolien et 9'000 MW pour la biomasse) alors que la consommation d'électricité en Allemagne continue de baisser (-3,5% en 2014 par rapport à 2013).

## Budgets d'exploitation et d'investissement de SIG

## SIG

(MCHF)	Réel 2014	Estimé 2015	Budget 2016	Ecart Budget- Estimé 2015	Ecart Budget- Réel 2014
<b>Produits</b>	<b>1'021.8</b>	<b>1'050.1</b>	<b>1'058.0</b>	<b>8.0</b>	<b>36.2</b>
Produits hors FPPA	997.0	1'044.9	1'058.5	13.7	61.5
Produits des Fluides	867.7	916.5	925.1	8.6	57.4
Produits Eau	92.4	96.4	92.4	-4.0	0.1
Produits Eaux usées	81.9	95.7	95.6	-0.1	13.7
Produits Gaz	209.2	218.1	232.8	14.7	23.6
Produits Thermiques	38.9	43.4	46.7	3.3	7.8
Produits Autres énergies	0.0	0.1	3.4	3.4	3.4
Produits Electricité	445.3	462.8	454.2	-8.6	8.9
Produits Télécom	24.0	20.6	23.7	3.1	-0.2
Produits Traitements des déchets	61.0	58.4	59.2	0.8	-1.8
Autres produits d'exploitation	18.1	19.3	24.0	4.7	5.9
Produits des PTS	26.3	30.1	26.5	-3.6	0.2
FPPA	24.8	5.2	-0.5	-5.7	-25.3
<b>Achats d'énergies</b>	<b>-378.6</b>	<b>-357.2</b>	<b>-357.1</b>	<b>0.1</b>	<b>21.5</b>
Achats de gaz	-153.6	-157.5	-175.8	-18.3	-22.2
Achats thermiques	-0.5	-0.4	-0.4	0.0	0.1
Achats d'autres énergies	-1.2	-0.3	-0.5	-0.2	0.7
Achats d'électricité	-223.3	-199.0	-180.4	18.6	42.9
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-376.3</b>	<b>-380.4</b>	<b>-378.3</b>	<b>2.1</b>	<b>-2.0</b>
Charges du personnel	-252.0	-256.5	-256.5	-0.1	-4.5
Honoraires et mandats externes	-25.4	-27.0	-28.0	-1.0	-2.7
Fournitures et consommables	-55.7	-53.3	-52.6	0.7	3.1
Frais d'évacuation des déchets	-14.5	-14.2	-11.0	3.1	3.5
Communication	-6.8	-7.5	-7.7	-0.3	-0.9
Frais généraux d'exploitation	-22.0	-22.0	-22.5	-0.5	-0.4
<b>Autres charges</b>	<b>10.9</b>	<b>11.2</b>	<b>12.7</b>	<b>1.5</b>	<b>1.8</b>
Engagement de retraite	-22.0	-22.0	-22.0		0.0
Prestations internes	32.9	33.2	34.7	1.5	1.8
Amortissements	-134.0	-135.2	-139.7	-4.5	-5.7
Charges financières	-33.7	-30.7	-32.2	-1.4	1.5
Produits financiers	36.1	25.4	14.6	-10.9	-21.5
Redevances et subventions	-82.6	-110.5	-121.4	-10.9	-38.7
<b>Résultat net de gestion</b>	<b>63.5</b>	<b>72.7</b>	<b>56.7</b>	<b>-16.0</b>	<b>-6.8</b>
Prélèvement des propriétaires			-30.0	-30.0	-30.0
<b>Résultat après prélèvement</b>	<b>63.5</b>	<b>72.7</b>	<b>26.7</b>	<b>-46.0</b>	<b>-36.8</b>
Capacité d'autofinancement		207.9	166.4	-41.6	166.4
Investissements	-199.5	-152.6	-192.8	-40.3	6.7
Investissements opérationnels nets	-168.1	-171.1	-184.0	-13.0	-15.9
Investissements financiers	-31.4	18.5	-8.8	-27.3	22.6
<b>Cash flow de gestion</b>	<b>-2.0</b>	<b>55.4</b>	<b>-26.5</b>	<b>-81.8</b>	<b>-24.4</b>
<b>Cash flow libre</b>	<b>-63.4</b>	<b>9.3</b>	<b>-39.0</b>	<b>-48.3</b>	<b>24.4</b>
<b>Evolution endettement net</b>	<b>523.9</b>	<b>523.3</b>	<b>566.7</b>	<b>43.3</b>	<b>42.7</b>
<b>Avec solde CAP (total 488 MCHF)</b>			<b>850.3</b>		

Données statistiques	Réel 2014	Estimé 2015	Budget 2016	Ecart Budget- Estimé 2015	Ecart Budget- Réel 2014
<i>Effectifs (EPT)</i>	<i>1'610.2</i>	<i>1'618.0</i>	<i>1'615.0</i>	<i>-3.0</i>	<i>4.8</i>

## SIG

### Hypothèses essentielles

- Aucune modification tarifaire prévue au Budget 2016.
- Hausse en 2016 du supplément fédéral pour les NER, de la taxe CO2 et introduction d'une taxe sur les micropolluants.
- Perte de part de marché sur l'électricité de 22% (339 GWh) sur les clients éligibles à fin 2016.
- Inflation sur les charges d'exploitation de 0.0 % + indexation réelle des salaires de 1%.
- Lancement du projet « Leviers de performance » en 2015, impact de -7.6 MCHF sur les charges d'exploitation 2016.
- Poursuite des programmes éco21 (13.4 MCHF en 2016) et GEothermie 2020 (8.6 MCHF en 2016).
- Baisse du retour de soultte Alpiq/EOSH de 35.2 MCHF en 2014 à 8.5 MCHF en 2015 et 2.7 MCHF en 2016.
- Niveau d'investissements élevé en raison du développement de nouveaux projets mais limité à environ 190 MCHF.
- Prise en compte dans le calcul du résultat et du cash flow de gestion du prélèvement des propriétaires de 30 MCHF (décalage du paiement en n+1, impact sur l'année 2017 et suivantes sur le cash-flow libre).
- Emprunts nets à hauteur de 566 MCHF à fin 2016, 850 MCHF avec le solde du montant dû (cash) à la caisse de pension.

### Résultats prévisionnels

#### Résultat net et cash-flow de gestion

Le résultat net de gestion du Budget 2016 (avant prélèvement des propriétaires) est prévu en baisse par rapport aux années 2014 et 2015 (Estimé). Ce recul s'explique essentiellement par la fin du financement partiel du programme éco21, par le fonds de péréquation pour l'utilisation du réseau électricité (-6.5 MCHF), par l'intensification des études concernant le programme de géothermie (-6.0 MCHF) et par la baisse du produit du retour de soultte d'Alpiq (-5.9 MCHF).

Le lancement du projet « Leviers de performance » en 2015 et ses effets sur 2016 permettent de limiter l'impact financier négatif de ces développements. Les investissements ont été limités à environ 190 MCHF, montant qui permettra néanmoins d'assurer les développements des activités et la sécurité d'approvisionnement des réseaux. Sans le prélèvement des propriétaires de 30 MCHF, la capacité d'autofinancement des activités permettrait de dégager un cash-flow de gestion légèrement positif. Avec le prélèvement des propriétaires de 30 MCHF, le cash-flow de gestion devient négatif à -26 MCHF.

L'endettement net devrait se situer proche de 880 MCHF si l'on tient compte de la totalité du montant dû à la caisse de pension de 488 MCHF.

#### Produits

Aucune modification tarifaire n'est prévue au Budget 2016. Malgré la baisse tarifaire prévue en octobre 2015, les produits gaz sont en augmentation en 2016 (volumes 2015 en baisse en raison de conditions climatiques clémentes au 1er semestre).

Le secteur Thermique prévoit également une hausse de ses produits (nouveaux raccordement et consommation calculée selon une année climatique normale). La baisse des produits électricité s'explique quant à elle par la diminution des volumes vendus (pertes de clients). Les produits Telecom sont prévus en hausse en 2016 avec la progression de la commercialisation de FTTH. La hausse des taxes pour les énergies renouvelables, pour le CO2 et les micropolluants entraîneront une hausse des coûts et par conséquent des produits puisqu'elles sont répercutées sur les clients d'environ +24 MCHF par rapport à 2015.

En ce qui concerne le FPPA pour l'utilisation du réseau, 2016 verra le rattrapage de 8.8 MCHF de la sous-couverture de 2014. En cumulé, le FPPA du réseau demeure négatif à fin 2016 de -8 MCHF. Une partie du FPPA cumulé pour l'énergie à fin 2014 (49 MCHF) devrait être dissout en 2015 (-17 MCHF) et en 2016 (-9 MCHF). Au total, le FPPA cumulé devrait être encore excédentaire de 28 MCHF à fin 2016 (y compris PCP).

#### Achats d'énergies

Le coût moyen d'approvisionnement en électricité est prévu en baisse de 6.1% par rapport à 2015 à 7.35 cts/kWh (prix de marché, taux de change plus favorables). Cette baisse du coût d'approvisionnement moyen cumulée avec la baisse des volumes a pour conséquence une baisse des achats d'électricité de 9.3%.

Le coût moyen de la molécule de gaz (hors taxe CO2) est budgété en légère baisse (-0.05 ct/kWh). Cette baisse est compensée par la hausse de la taxe CO2 (+0.44 ct/kWh) et par la hausse des volumes. Au total les achats de gaz sont en hausse de 11.6% par rapport à 2015.

#### Effectifs et Charges d'exploitation

Le projet « Leviers de performance » a été lancé courant 2015 avec comme objectif une économie de 5% des charges d'exploitation en 2018 et de 8% en 2020 par rapport au Budget 2015 (à périmètre constant et sans licenciement). Les pistes d'économies identifiées ont déjà été inscrites tant dans l'Estimé 2015 qu'au Budget 2016. Elles devraient atteindre un total d'économies de 7.6 MCHF à fin 2016 soit 25% de la cible 2020. Ces efforts se reflètent également dans la projection des effectifs budgétés en baisse à 1615 EPT, contre un Estimé 2015 à 1618 et un Budget 2015 à 1622.

A relever néanmoins qu'une hausse des charges « hors périmètre » est prise en compte avec la poursuite du renforcement des contrôles des branchements gaz, le développement d'activités comme la Thermique et le solaire, avec le développement du chiffre d'affaires, l'abaissement partiel du bassin de rétention de Verbois pour évacuer les sédiments. En outre, l'impact du renchérissement est estimé à 1.0 MCHF au Budget 2016.

#### Autres charges d'exploitation

Les autres charges couvrent les coûts analytiques pris en compte pour l'engagement de retraite (financement de la recapitalisation de la caisse de pension) ainsi que la main d'œuvre interne activée (prestations internes).

**Amortissements**

La hausse des amortissements s'explique essentiellement par le programme GEothermie 2020 dont la phase d'études s'intensifie (8.0 MCHF en 2016, +5.8 MCHF vs 2015).

**Charges et produits financiers**

Légère hausse des charges financières en 2016 après une année 2015 dont la charge d'intérêts était particulièrement basse. La baisse des produits financiers s'explique essentiellement par la diminution des dividendes à recevoir d'EOSH de -8MCHF (ordinaire et soulte), et par la baisse attendue du dividende EDH à 5 MCHF contre 7.5 MCHF en 2015.

**Redevances et subventions**

La forte hausse des redevances s'explique d'une part par la hausse du supplément pour les énergies renouvelables (+5 MCHF) et d'autre part par l'introduction d'une taxe sur les micropolluants (+5 MCHF). La redevance pour l'utilisation du domaine public est stable par rapport à 2015 à environ 40 MCHF.

**Investissements bruts**

Si l'on ne tient pas compte du remboursement de la créance du CERN en 2015 (-32.6 MCHF), le budget global des investissements 2016 de 193 MCHF est dans la moyenne des trois dernières années (+4% vs 2015 estimé).

Les investissements prévus en 2016 pour les réseaux, le traitement des déchets, Telecom et l'infrastructure SIG s'élèvent à 150 MCHF. A ce montant s'ajoutent 80 MCHF pour les projets en développement tels que la Thermique (41 MCHF), la Géothermie (8 MCHF), Cheneviers IV (8 MCHF), le photovoltaïque, les autres NER et l'efficacité énergétique (18 MCHF) ainsi que la participation au capital de Pôle Bio (5 MCHF). Pour tenir compte du décalage et de la non-réalisation de certains projets/ouvrages, une non-matérialisation de 15% (-32 MCHF) a été prise en compte dans le calcul du budget global des investissements.

## Investissements SIG

en MCHF

<b>Investissements opérationnels net, dont</b>	<b>184.0</b>
<b>Distribution électricité, dont</b>	<b>50.3</b>
> Construction et renouvellement réseaux MT-BT.....	26.6
> Remplacement liaison 130 kV.....	8.5
> Poste MT/BT (yc ORNI).....	6.0
> Adaptation contrôle commande Verbois.....	5.5
> Rénovation du poste 130 kV Stand.....	14.0
> Participations clients.....	-11.6
<b>Production électricité et Nouvelles énergies, dont</b>	<b>13.9</b>
> Programme Solaire - NER.....	8.7
> Centrales hydrauliques.....	5.2
<b>Gaz, dont</b>	<b>12.8</b>
> Elimination des aciers anciens.....	6.0
> Réseaux de distribution gaz.....	7.1
<b>Thermique, dont</b>	<b>41.4</b>
> Génilac.....	13.8
> Ecoquartier Jonction.....	8.0
> Les Vergers.....	4.0
> Chaufferies décentralisées.....	4.0
> Projets construction réseaux.....	5.7
> Autres projets thermiques.....	10.9
<b>Eau potable, dont</b>	<b>33.9</b>
> Réseau et compteurs.....	30.0
> Participations clients.....	-6.6
<b>Eaux usées, dont</b>	<b>9.3</b>
> STEP de Chancy.....	2.3
> Collecteurs.....	5.0
<b>Valorisation des déchets</b>	<b>15.9</b>
> Cheneviers IV.....	7.7
<b>Télécom, dont</b>	<b>8.3</b>
> FTTH.....	28.7
> Participations Swisscom.....	-22.2
<b>Géothermie</b>	<b>8.0</b>
<b>Services partagés, dont</b>	<b>21.8</b>
> Systèmes d'information.....	12.4
> Equipement, bâtiments et services.....	7.7
> Logistique et ateliers (véhicules).....	1.7
<b>Non matérialisation</b>	<b>-31.5</b>
<b>Investissements financiers, dont</b>	<b>8.8</b>
> Eolien.....	6.9
> Pôle bio.....	5.0
> éco21.....	1.5
> Maîtrise de l'énergie.....	1.3
> Dissolution partielle de la créance d'EnBW.....	-5.8

## Investissements SIG

### Faits marquants

- Maintien d'un haut niveau d'investissements dans les réseaux, dans la moyenne des trois dernières années
- Réalisation d'installations solaires d'une puissance de 4 MW
- Poursuite du développement des projets thermiques
- Achèvement de la construction de la nouvelle STEP à Chancy
- Etudes de détail pour la STEP de Villette
- Lancement des études détaillées pour le projet Cheneviers IV
- Poursuite du déploiement du projet Fibre Optique (FTTH)
- Poursuite des études pour le programme de Géothermie
- Non matérialisation de -15% (-31.5 MCHF) appliquée sur le total des investissements

### Investissements opérationnels

**Distribution électricité** : Budget 2016 : 50.3 MCHF, +7.3 MCHF (par rapport à l'Estimé 2015)

Réalisation d'importants projets dans le domaine de la haute tension, tels que les rénovations de la ligne Foretaille-Chêne (5.6 MCHF), les 3 lignes 130kV dans les ouvrages CEVA (2.8 MCHF), les postes de Verbois (5.5 MCHF) et du Stand (14 MCHF).

**Production électricité et Nouvelles énergies** : Budget 2016 : 13.9 MCHF, +9.0 MCHF

Réalisation d'installations solaires d'une puissance de 4 MW, soit un prix moyen de construction de 2.07 CHF/W.

**Distribution gaz** : Budget 2016 : 12.8 MCHF, +3.3 MCHF

Le renouvellement et renforcement du réseau (7 MCHF) et la poursuite du programme d'élimination des aciers anciens (6 MCHF).

**Thermique** : Budget 2016 : 41.4 MCHF, -0.7 MCHF

Les investissements bruts sont stables par rapport à l'Estimé 2015 et comprennent les projets GeniLac pour 12.4 MCHF, CADéco Jonction pour 8.0 MCHF, Les Vergers pour 4.0 MCHF, Chaufferies décentralisées pour 4.0 MCHF, Construction réseaux (dont Vieusseux-Tourelles) pour 5.7 MCHF, et plusieurs autres projets thermiques tels que Chapelle-Les-Sciers, Contracting Sous-Bois, Pré-du-Couvent, Versoix Fayards pour un total de 10.9 MCHF. Ces projets sont conçus avec des solutions énergétiques à plus faibles émissions de CO<sub>2</sub> et basés tout ou partie sur des énergies renouvelables.

**Eau potable** : Budget 2016 : 33.9 MCHF, +10.4 MCHF

Extension et renouvellement des réseaux de transport et de distribution d'eau (30 MCHF), y compris le remplacement de conduites en fonte grise (5.0 MCHF). Obligation de s'associer aux importants travaux annoncés par la Ville et le Canton pour respecter l'échéance de 2018 fixée par la Confédération pour le remplacement des enrobés routiers par du revêtement phono-absorbant

**Eaux usées** : Budget 2016 : 9.3 MCHF, -5.4 MCHF

Pour mémoire, la planification du réseau primaire d'assainissement vise à augmenter l'efficacité économique et environnementale du secteur par la concentration progressive des capacités d'assainissement du canton dans quatre STEP performantes : Aire, Bois-de-Bay, Chancy et Villette. Sur la base de ce plan directeur à long terme, le Budget 2016 prend en compte l'achèvement de la construction de la nouvelle STEP de Chancy (2.3 MCHF), le raccordement à cette STEP du bassin versant de l'ouest d'Avully afin de permettre la suppression de la petite et ancienne STEP d'Avully-Gennevy et la poursuite des études de détail pour l'adaptation et l'extension de la STEP de Villette.

**Valorisation des déchets** : Budget 2016 : 15.9 MCHF, +7.7 MCHF

Investissements annuels minimum nécessaires au maintien des installations en état de fonctionnement et au respect des normes de rejets en vigueur (2.2 MCHF), l'achat d'une drague et d'un bateau de travail (3.0 MCHF), l'extension du bâtiment d'accueil (3.0 MCHF). Les prévisions comprennent également les frais d'études pour le projet Cheneviers IV (7.7 MCHF).

**Télécom** : Budget 2016 : 8.3 MCHF, -7.5 MCHF

Construction et raccordement du réseau dont 27.3 MCHF pour FTTH, desquels viennent se déduire 22.2 MCHF de participations Swisscom et 1.1 MCHF pour le B2B

**Géothermie** : Budget 2016 : 8.0 MCHF, +5.8 MCHF

Poursuite de la 1<sup>ère</sup> phase qui consiste à l'acquisition, l'analyse et la valorisation de données géophysiques 3D sur les cibles déterminées.

**Services partagés** : Budget 2016 : 21.8 MCHF, -0.3 MCHF

- Systèmes d'information : 12.4 MCHF qui comprennent le projet Système d'Information de Références Spatiales et le projet logistique d'Achat de Matériels Industriels.
- Equipements, bâtiments et services: 7.7 MCHF, notamment le projet EquiLibre et l'extension de la crèche.
- Logistique & ateliers : 1.7 MCHF principalement alloué au renouvellement de véhicules.

**Investissements financiers** : Budget 2016 : 8.8 MCHF,

- Projets éoliens 6.9 MCHF, dont 1.5 MCHF pour ennova et 5.2 MCHF pour des participations dans de la mini-hydro en Europe.
- Pôle Bio SA (5.0 MCHF).
- éco21 (1.5 MCHF), financement de clients dans le cadre des plans d'actions Optiwatt, Eclairage performant et Communs d'immeuble.
- Maîtrise de l'énergie (1.3 MCHF), pour le financement de contrats de performance énergétique (CPE).
- Dissolution partielle de la créance d'EnBW en lien avec le contrat d'approvisionnement sur la période 2015-2024 (-5.8 MCHF).

*Date de dépôt : 17 novembre 2015*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. Alberto Velasco**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

A l'origine, les Services industriels ont été conçus comme entité publique afin de satisfaire les besoins en fluide (énergie et eau) et assainissement des rejets, répondant au besoin de l'économie genevoise comprise en sens large du terme. Une des particularités des entités publiques, dites Régies à l'époque, et qui de ce fait appartiennent à la collectivité, est le fait qu'elles doivent délivrer des prestations censées être facturées au coût de production. Soit la neutralité du prix des prestations facturées, ce qui revient à ne pas devoir para-fiscaliser les usagers.

A l'origine, le Conseil d'Etat fixait le prix des prestations de telle sorte à répondre aux coûts de production, mais aussi de sorte que celles-ci soient accessibles à la population, au besoin en la subventionnant afin d'atteindre l'objectif.

Donc, Mesdames et Messieurs les députés, il n'a jamais été question que ces entités fassent des excédents aux comptes pour alimenter les caisses de l'Etat ! Car, n'est-ce pas une manière de para-fiscaliser les citoyens et les citoyennes ?

En l'occurrence, on nous propose un budget où il est inscrit qu'il sera distribué des dividendes aux propriétaires ! Soit 30 millions. Et ce alors que les SIG ont un niveau de dette qui devrait les pousser à utiliser ces résultats pour amortir celle-ci et, le cas échéant, l'affecter à des investissements. En effet, il est important que les réseaux bénéficient d'un excellent entretien afin de ne pas assister à des déclenchements intempestifs et des coupures de réseaux, fragilisant du coup des prestations nécessaires au tissu économique.

Les socialistes, qui ont toujours soutenu et soutiennent les SIG, ne peuvent pas accepter que l'on détourne les missions d'une entité publique aux seules fins de ponctionner celle-ci afin de pourvoir aux caisses de l'Etat ! N'est-ce pas paradoxal d'obliger les SIG, au moyen d'une loi, à verser des dividendes aux propriétaires (canton et communes) et, en même temps, de



devoir par la suite pourvoir à des déficits au moyen d'une subvention si celle-ci ne pouvait pas assurer ses investissements ?

Enfin, à la lecture d'une conférence de presse du président des SIG et du conseiller d'Etat, on apprend que l'entreprise est appelée à réduire ses charges de 5% d'ici 2018 et de 8% d'ici 2020 ! De mettre en application des commandes politiques sur la politique énergétique, de veiller à la qualité des prestations et de distribuer des dividendes à ses actionnaires publics afin de palier à leur déficiente gestion. La quadrature du cercle !

Dans ces conditions, quelle différence y a-t-il entre le statut public de cette entreprise et celle d'une entreprise privée dont le but est aussi de distribuer des bénéfices ? C'est ce que l'on appelle une privatisation rampante !